

LES GRANGES-GONTARDES

Code INSEE 26145
Département de La Drôme

Plan Local d'Urbanisme

8. Mémoire des annexes sanitaires



Bureau d'études :

Anne-Laure MERIAU
[Urbanisme/histoire/patrimoine/architecture/Paysage](#)
18 rue Waldeck Rousseau
69006 Lyon
anne-laure.meriau@wanadoo.fr

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 11 septembre 2018

Sommaire

1 - La ressource et l'alimentation en eau potable (AEP) :p.1
2 - L'eau destinée aux autres usages :p.1
3 - La défense incendie :p.1
4 - La gestion et le traitement des eaux usées domestiques et pluviales :p.3
5 - La gestion des déchets :p.4

1 - La ressource et l'alimentation en eau potable (AEP) :

Les installations de production et les réseaux de distribution d'eau potable sont gérés par la commune en régie directe.

La ressource en eau potable provient du forage du «JAS DU SEIGNEUR-COMBE LAFONT» (Code ouvrage 0126145002).

La commune dispose d'un Schéma Directeur Eau Potable réalisé en 2008 par le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie.

Selon la fiche d'avril 2018 de l'ARS, chargé de la santé et des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, l'eau destinée à l'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (<http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>).

A l'issue des réflexions menées dans le cadre du Schéma Directeur du Réseau d'Eau Potable réalisé par le bureau d'étude RCI en 2008 et le constat d'un manque de pression dans la partie haute du réseau, la solution technique adoptée fût la séparation du réseau en deux parties :

- la partie basse reste en gravitaire,
- la partie haute en surpressée.

En outre, pour améliorer la distribution, 170 mètres de nouvelles canalisations ont été posées dans la Rue des Esplanes et le Chemin des Micocouliers pour relier deux branches.

La commune s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau potable et d'une meilleure préservation de la ressource naturelle notamment par l'aménagement d'une aire de lavage réservée aux agriculteurs.

2 - L'eau destinée aux autres usages :

L'arrosage des espaces verts de la commune (Stade, Rond point Est et plantations diverses) pendant la journée est assuré par le réseau du Syndicat Intercommunal d'Irrigation du Tricastin créé pour permettre l'arrosage des zones cultivées et qui, depuis la station de pompage des Echaravelles située sur le territoire de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puise son eau directement dans le canal du Rhône. Le réseau, sous pression, traverse la commune où divers points de distributions ont été prévus. L'utilisation de cette eau a été très peu touchée par les mesures de restrictions.

Le SIIT a engagé un vaste projet d'agrandissement et de modernisation du réseau pour permettre l'irrigation du plus grand nombre et de nouvelles surfaces agricoles.

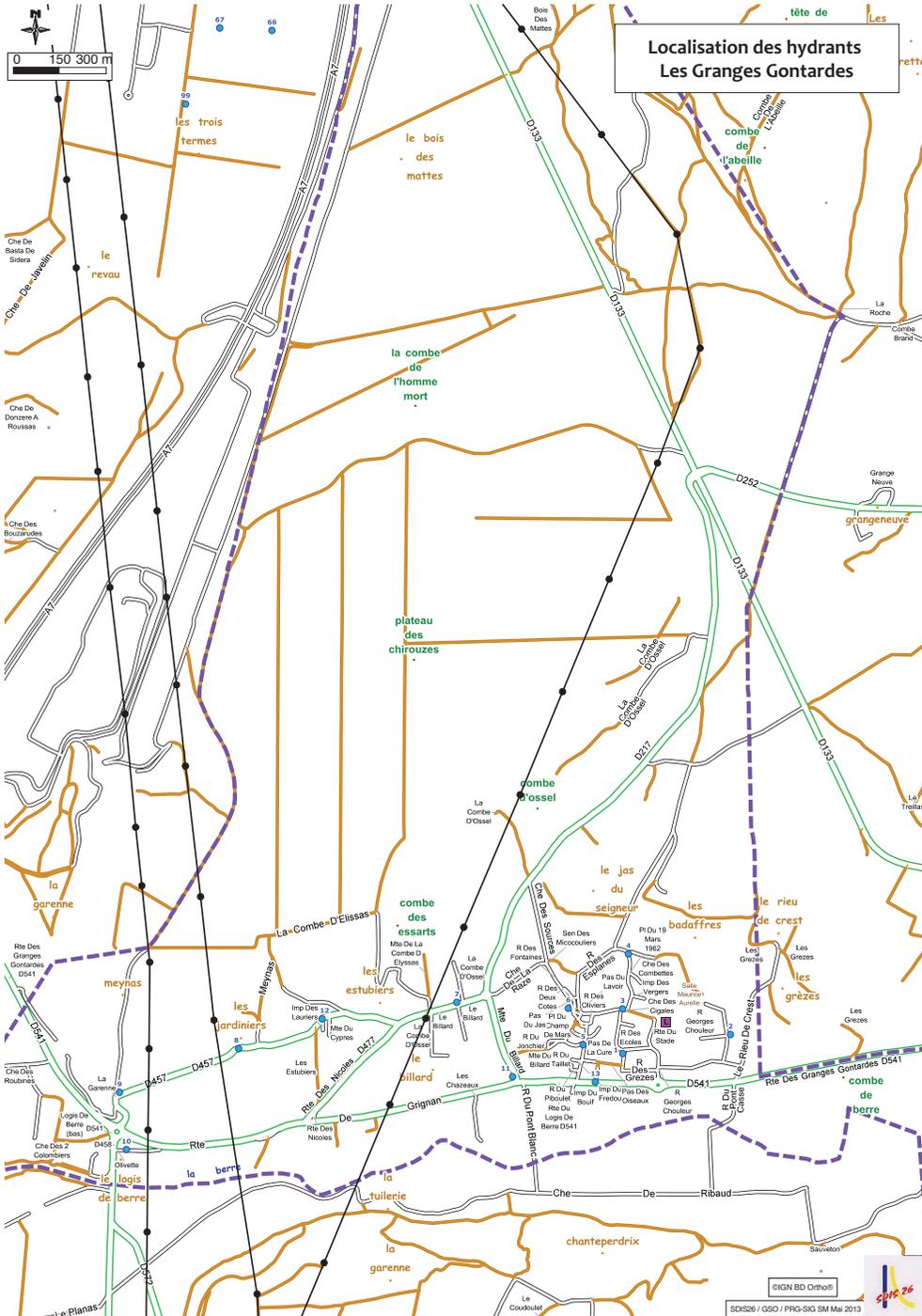
Le Syndicat permet des raccordements des habitations au réseau agricole pour arroser les jardins.

La carrière des «Granulats de la Drôme» dispose de sa propre ressource en eau en provenance du forage situé au lieu-dit «Les Badaffres» (code ouvrage 145801), avec un volume annuel prélevé de 140 m³ pour un usage principalement économique. Pour compléter ses besoins en eau la société peut se fournir également en eau à partir de son site par le forage qu'elle possède sur la commune de Roussas.

3 - La défense incendie :

Selon la carte et le tableau relatif aux hydrants transmise par le Syndicat de Défense Incendie et Sécurité (SDIS 26), la défense incendie est assurée par des bornes bien réparties le long des voies publiques dans le village et les hameaux.

Ces installations présentent une capacité suffisante et sont en bon état de fonctionnement.



**Localisation des hydrants
Les Granges Gontardes**

Sous-type	X	Y	Date_de_mise_à_jour	Code_INSEE	Adresse	Emplacement_exact
POTEAU_INCENDIE	840333,26	6370036,28	10/10/2011	26145	D 541	rue Mairie
POTEAU_INCENDIE	840067	6370053	06/11/2009	26145	RD 217	Montée du Billard (10 m de le D 541)
POTEAU_INCENDIE	840440	6370446	06/11/2009	26145	Chemin des Combettes	devant le n°2
POTEAU_INCENDIE	840421	6370270	06/11/2009	26145	coteaux Raoul Garnier	
POTEAU_INCENDIE	839184	6370143	06/11/2009	26145	Les Jardiniers	
POTEAU_INCENDIE	839453	6370238	06/11/2009	26145	Les Estubiers	Cave Coopérative
POTEAU_INCENDIE	838800	6370003	06/11/2009	26145	Logis de Berre Haut	Cave Vergobi
POTEAU_INCENDIE	839887	6370291	06/11/2009	26145	D 477	Gîte France
POTEAU_INCENDIE	840246	6370272	06/11/2009	26145	5, rue de la Fontaine	Devant le Lavoir
POTEAU_INCENDIE	840769	6370188	06/11/2009	26145	Rue G, Chouleur	Devant le n°16
POTEAU_INCENDIE	838822	6369820	06/11/2009	26145	Quartier Logis de Berre	Bas
POTEAU_INCENDIE	840422	6370127	06/11/2009	26145	Centre de Secours	Entrée CPI
POTEAU_INCENDIE	840294	6370155	06/11/2009	26145	Place de l'Eglise	devant l'Eglise

Sous-type	X	Y	Gestionnaire_du_reseau_eau	Anomalie	Diamètre_de_la_sortie	Débit_(m3/h)	Dia
POTEAU_INCENDIE	840333,26	6370036,28	COMMUNE		100	63	
POTEAU_INCENDIE	840067	6370053	COMMUNE		100	94	
POTEAU_INCENDIE	840440	6370446	COMMUNE	A18	100	10	
POTEAU_INCENDIE	840421	6370270	COMMUNE		100	74	
POTEAU_INCENDIE	839184	6370143	COMMUNE		100	30	
POTEAU_INCENDIE	839453	6370238	COMMUNE		100	38	
POTEAU_INCENDIE	838800	6370003	COMMUNE	A07	100	20	
POTEAU_INCENDIE	839887	6370291	COMMUNE	A13	100	55	
POTEAU_INCENDIE	840246	6370272	COMMUNE		100	81	
POTEAU_INCENDIE	840769	6370188	COMMUNE	A10	100	53	
POTEAU_INCENDIE	838822	6369820	COMMUNE	A08	100	38	
POTEAU_INCENDIE	840422	6370127	COMMUNE	A02	100	0	
POTEAU_INCENDIE	840294	6370155	COMMUNE		100	121	

4 - La gestion et le traitement des eaux usées domestiques et pluviales :

Les eaux usées :

La majorité des constructions du village et des hameaux est raccordée au réseau d'assainissement collectif.

La station d'épuration (code 060926145002) mise en service le 31/08/2009 possède une capacité nominale est de 1 000 Équivalents Habitants avec une extensibilité à 1 300 EH. Le débit de référence est de 200 m³/j. En 2013, la somme des charges entrantes est de 296 EH. En 2013, le débit entrant moyen est de 125 m³/j.

Sa filière de traitement est de type : Eau - Disques biologiques et Eau - Filtres Plantés avec :

- Pré-traitement sur tamisage,
- Traitement biologique sur 3 modules de biodisques,
- Clarification, re-circulation, comptage des eaux traitées,
- Éclaircissement des boues sur 3 filtres plantés de roseaux,
- Bassin de compensation des crues.

Garanties de traitement :

- DCO 120 kg/j,
- Azote 14 kg/j,
- DCO 125 mg/l,
- DBO5 25 mg/l,
- MEST 35 mg/l,
- NTK 10 mg/l.

La station d'épuration communale n'a pas les caractéristiques et la capacité technique pour traiter les eaux pluviales et les eaux de piscine.

La collectivité a permis l'aménagement d'une aire de lavage pour les exploitants agricoles pour protéger la ressource en eau potable.

Le ISDND de Roussas est équipée d'une installation qui traite les eaux usées issues de ses activités.

Le stand de tir possède un système d'assainissement autonome qui traite les eaux usées des sanitaires.

Les eaux pluviales :

Afin mieux gérer les eaux pluviales, réduire les problèmes de ruissellement et empêcher une éventuelle saturation de la station d'épuration, la commune a mis en place des réseaux de collecte des eaux plus adaptés et performants.

En 2012, lors des travaux d'aménagement du réseau d'eau potable ont commencé les travaux sur le réseau de collecte des eaux pluviales dans la partie haute du village au niveau de la Rue des Esplanes.

Depuis 2008, la commune dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial afin de mieux maîtriser la problématique des eaux pluviales.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée Ouest du village, la commune a sollicité le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial afin de trouver des solutions techniques pour limiter le risque de crues inhérent à la montée soudaine du ruisseau de la Raze lors des épisodes de pluies torrentielles, ainsi que les phénomènes de ruissellement pluvial dans les rues du centre du village.

De plus, la société des Granulats qui exploite la carrière des Badafres a prévu d'intégrer l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

5 - La gestion des déchets :

Le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du 21 décembre 1995, révisé et approuvé par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005, est un document de planification qui fixe les objectifs de réduction des déchets à la source, et de valorisation du volume des déchets à hauteur d'un taux global de 50% et mise en place de filières, de traitement avec des objectifs différenciés intégrant les spécificités territoriales et le type d'habitat.

Depuis janvier 2016, l'organisation de la collecte et du ramassage des ordures ménagères se fait, sur le territoire de la commune de Les Granges-Gontardes, sous la forme de points d'apport volontaire répartis en 4 sites de collecte positionnés dans la Rue du Jonchier, sur les parkings des Oliviers et du cimetière, et en bordure de la RD541. Les déchets peuvent être déposés dans des conteneurs semi-enterrés.

Depuis 2005, la commune a mis en place le tri sélectif dans ces 4 points d'apport volontaire. Trois conteneurs distincts sont réservés au verre, aux journaux et aux emballages ménagers. Rue du Jonchier, un conteneur supplémentaire est réservé à la collecte des déchets textiles.

Depuis novembre 2007, le SYPP (Syndicat des Portes de Provence pour le Traitement des Déchets) conduit une campagne de promotion du compostage individuel sur l'ensemble de son territoire qui représente 135 782 habitants (site SYPP : <http://www.sypp.fr>). 2 694 composteurs ont été livrés, ce qui représente un taux d'équipement des foyers de 7,71 %.

L'objectif est de sensibiliser la population aux avantages économiques et écologiques du compostage en aidant concrètement les ménages à s'équiper grâce à la fourniture de kits comprenant un composteur de 333 litres, un seau de 10 litres, un guide de compostage et un mélangeur moyennant une participation financière de 15 € à la charge du demandeur, l'offre étant limitée à un composteur par foyer.

Un conteneur spécifique pour le textile est installé place des Oliviers depuis juin 2008. La Décheterie gérée par SITA-MOS située sur la Route de Grignan à Donzère, en limite Sud-Ouest des Granges-Gontardes, assure le tri et le stockage des déchets ménagers et assimilés et des encombrants (cartons, papiers, végétaux, ferrailles, gravats, verres, huiles de vidange et bois).

L'installation de stockage des déchets non dangereux, Porte de Provence, située sur la commune de Roussas et en limite Nord du territoire de Les Granges-Gontardes, est gérée par la COVED (filiale propriété de la PAPREC) qui réalise la réception des déchets ultimes, assure le tri et le stockage de déchets.

Cette plate-forme s'étend sur une superficie de 23 ha et accueille un pôle multifilières de traitement de 150 000 tonnes de déchets en provenances des collectivités et des entreprises du bassin de la vallée du Rhône.

Elle comprend un centre de stockage des déchets amiante, un centre de tri des déchets industriels banals (DIB) et un centre de mise en balle des déchets avec tri des matières valorisables et préparation des résidus ultimes destinés au stockage, un bioréacteur Chrysalide qui à partir de la décomposition des déchets et de la méthanisation produit du biogaz utilisé par une unité de production d'électricité, et un dispositif de traitement des lixiviats.